



Toulouse, le 27 octobre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Gers Développement et Midi-Pyrénées Expansion signent la Charte « Investir et se développer en Midi-Pyrénées »

La Charte « Investir et se développer en Midi-Pyrénées » a été signée le jeudi 27 octobre 2011, entre Gers Développement et Midi-Pyrénées Expansion. Cette charte lie Midi-Pyrénées Expansion, l'Agence Régionale de Développement et toutes les agences et services économiques des départements de Midi-Pyrénées. Elle définit le cadre et la nature des relations entre l'Agence Régionale et ses partenaires départementaux.

Les objectifs de la charte

La charte définit le cadre et la nature des relations entre MPE et ses partenaires. Elle vise notamment à faciliter la coordination et le périmètre de chacun en matière d'actions de développement économique et d'emploi, tout en respectant l'autonomie de chacun de ses membres.

Les thèmes abordés

Les principaux thèmes concernés par l'application de cette charte touchent au **marketing** et à la **promotion des territoires**, notamment dans le cadre des Zones d'activités d'Intérêt Régional, de la réalisation de fiches de promotion, mais aussi d'événements lors de salons nationaux ou régionaux. La charte définit également les **actions liées au développement territorial**, à la **veille** et à **l'observation des territoires** ainsi que les **actions de prospection et d'accueil d'investisseurs**. En matière de prospection, il s'agit notamment de définir et réaliser des actions concertées permettant d'augmenter le flux et l'implantation de projets dans les territoires. Il s'agit également de définir le rôle, mais aussi les exigences de chacun en matière de diffusion et traitement des projets, de réalisation d'offres commerciales mais aussi d'accueil et de visites d'investisseurs. La charte traite également du rôle d'interface du réseau auprès d'acteurs tels que les pôles de compétitivité ou l'AFII (Agence française pour les investissements internationaux).

L'état d'esprit

Six principes généraux régissent l'esprit de cette charte, parmi lesquels :

- la transparence
- la circulation de l'information
- la subsidiarité
- le professionnalisme et la qualité
- la concertation et la mutualisation des moyens
- l'évaluation et le suivi des actions au travers notamment de réunions régulières.

Les signataires

La Charte Investir et se Développer en Midi-Pyrénées est signée entre MPE, l'Agence Régionale de Développement, et les agences et services économiques des départements :

- Ariège Expansion,
- Aveyron Expansion,
- Gers Développement,
- Lot Développement Aménagement (LDA),
- Agence Tarnaise de développement (AGATE),
- Agence de Développement Economique du Tarn-et-Garonne (ADE82)
- Comité Départemental de Développement Economique des Hautes-Pyrénées (CDDE65),
- Direction des Affaires Economiques et du Développement Local (DAEDL).

Gers Développement en bref

Gers Développement est l'agence de développement économique du Gers financée principalement par la CCI du Gers, le Conseil Général du Gers, Grand Auch Agglomération, 9 Communautés de Communes et 1 commune. Elle accompagne les Communautés de Communes dans la définition et la création de Zones d'activités d'Intérêt Régional ou départemental.

Elle met gratuitement à disposition des porteurs de projets, son expertise pour les recherches d'implantation ou les projets de partenariats dans le Gers. L'objectif est d'accompagner l'installation de nouvelles activités dans le département du Gers, et même après... Elle les accompagne pour trouver le lieu et les bâtiments adaptés aux critères d'implantation des projets et apporter les solutions de financements appropriées, dans la mise en relation avec les partenaires potentiels pour l'activité créée, pour identifier les ressources humaines compétentes, dans les négociations avec les autorités locales, et toute autre action permettant plus globalement de faciliter les implantations, dans le montage du financement de projet : recensement notamment des aides locales, régionales et européennes et appui au montage des dossiers de demandes de subventions.

Gers Développement assure également les missions d'un CEEI (Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation) avec la détection et l'accompagnement de projets innovants et gère sa pépinière d'entreprise qui fait partie du Réseau de Pépinières d'Entreprises de Midi-Pyrénées. Gers Développement accompagne notamment les locataires de sa pépinière et de la pépinière du Nogaropole ainsi que les locataires des trois hôtels d'entreprises AGROPARC d'Auch et de Seissan.

Midi-Pyrénées Expansion en bref

Midi-Pyrénées Expansion, l'Agence Régionale de Développement, financée principalement par la Région Midi-Pyrénées, est à la fois au service des entreprises et des acteurs locaux pour les accompagner dans leurs projets. Midi-Pyrénées Expansion offre un accompagnement personnalisé aux entreprises souhaitant s'implanter ou se développer en Midi-Pyrénées. L'agence conseille les collectivités et les aide à définir et élaborer leurs projets de développement : Schémas Territoriaux d'infrastructures Economiques (STIE), création et extension de zones d'activités, immobilier d'entreprises à travers les projets d'hôtels d'entreprises ou de pépinières.

C'est aussi : la veille sur les filières et territoires, l'animation du Réseau de Pépinières d'Entreprises de Midi-Pyrénées, du réseau des Zones d'activités d'Intérêt Régional (ZIR) et du plan régional « Entreprendre Midi-Pyrénées ».

MPE est le représentant de l'AFII en Midi-Pyrénées. En effet, l'AFII forme avec les agences territoriales de développement économique un réseau dédié à l'accueil des entreprises étrangères en France. La convention qui lie Midi-Pyrénées Expansion à l'AFII permet à MPE, l'Agence Régionale de Développement d'être le destinataire régional de tous les projets détectés par le réseau dans le monde (22 bureaux AFII).

www.midipyrenees-expansion.fr